

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.

Date de convocation : 02/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14 Pouvoirs : 01 Exprimés : 15

Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Karl PIRON, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Colette PELOU, Claude ROBERT, Suzanne PERINA, Anne DEBEIX, Michel MARIE, Sandrine DUPAS, Yves BOULAU, Patrick BOGUENET, André BARDOU

Absente excusée : Claudine DELACOURT (procuration à Claude ROBERT)

Secrétaire de séance : Jacqueline LEYZOUR

1) Approbation du procès-verbal du 13 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Approbation des comptes de gestion 2022 :

A) Budget annexe boucherie-supérette

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) Commune

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Approbation des comptes administratifs 2022 :

A) Budget annexe boucherie-supérette

Présentation du compte administratif 2022 :

Le Conseil Municipal :

Vu le budget primitif, les décisions modificatives, les différentes pièces comptables de l'exercice 2022 et le compte de gestion dressé par le Trésorier de Dinan Banlieue,

Vu le compte administratif 2022 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 821.04 €
Recettes	10 133.54 €
Excédent reporté N-1	0 €
Total recettes	10 133.54 €
Résultat de clôture	4 312.50 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 881.26 €
Déficit reporte N-1	33 992.53 €
Total dépenses cumulées	35 873.79 €
Recettes	4 990.59 €
Affectation résultat (art. 1068)	23 725.17 €
Total recettes	28 715.76 €
Résultat de clôture	- 7 158.03 €
Résultat global de clôture	- 2 845.53 €

Hors de la présence de Mme le Maire, Evelyne BARDOU, Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :

Votants	: 14	Contre	: 00
Exprimés	: 14	Abstention	: 00
Pour	: 14		

Vu le résultat du vote,

Adopte le compte administratif 2022 et les opérations budgétaires relatives à l'exercice 2022.

B) Commune

Présentation du compte administratif 2022 :

Le Conseil Municipal :

Vu le budget primitif 2022, les décisions modificatives, les différentes pièces comptables de l'exercice 2022 et le compte de gestion dressé par le Trésorier de Dinan Banlieue,

Vu le compte administratif 2022 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	663 153.06 €
Recettes	912 689.57 €
Excédent reporté N-1	0 €
Total recettes	912 689.57 €
Résultat de clôture	249 536.51 €
INVESTISSEMENT	

Dépenses	672 587.33 €
Déficit reporte N-1	0 €
Total dépenses	672 587.33 €
Recettes	212 154.44 €
Affectation résultat (art. 1068)	496 935.31 €
Excédent reporté N-1	49 486.82 €
Total recettes	758 576.57 €
Résultat de clôture	85 989.24 €
Résultat global de clôture	335 525.75 €

Hors de la présence de Mme le Maire, Evelyne BARDOU, Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :

Votants	: 14	Contre	: 00
Exprimés	: 14	Abstention	: 00
Pour	: 14		

Vu le résultat du vote,

Adopte le compte administratif 2022 et les opérations budgétaires relatives à l'exercice 2022.

4) Acquisition :

Nettoyeur haute pression

Groupe électrogène

Cuves de récupération d'eaux pluviales

Karl PIRON présente différents devis relatifs à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression, d'un groupe électrogène et de cuves de récupération d'eaux pluviales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de retenir le devis de la société Auto Omnia Industrie relatif à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression, qui s'élève à 2 785.00 € HT : (12 voix Pour, 1 Abstention : Sandrine DUPAS, 2 Contre : Claude ROBERT + procuration),

Décide de retenir le devis de la société Auto Omnia Industrie relatif à l'acquisition d'un groupe électrogène, qui s'élève à 560.00 € HT : (15 voix Pour),

Décide de retenir le devis de la société Rototec pour l'acquisition de cuves de récupération d'eaux pluviales qui s'élève à 3 114.50 € HT (dont 334.00 € HT frais de transport) : (15 voix Pour) :

3 cuves de 1 500 l x 397.00 € HT (1 mairie, 1 bibliothèque, 1 salle Jules ferry)

3 cuves de 2 500 l x 529.00 € HT (1 cimetière, 1 atelier communal)

Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

5) Reconduction de l'opération « Argent de poche » pour l'année 2023

Franck BRIEUC propose de reconduire l'opération « Argent de poche » pour les jeunes de 16 et 17 ans.

Différentes missions peuvent être envisagées pour l'année 2023 : peinture du lavoir du Pré-Dième, des portes des vestiaires au terrain des sports et du mur de la bibliothèque. Nettoyage des bâtiments communaux, etc...

Modalités :

- . chaque mission a une durée d'une demi-journée (3 h 30 dont 30 minutes de pause)
- . l'indemnisation est fixée à 15.00 € par mission
- . l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus
- . un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve la reconduction du dispositif « argent de poche » sur la commune pour l'année 2023 sur la base de 20 missions selon les modalités présentées,
Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dispositif.

6) Affaires diverses

1. Réunions

Conseil municipal :
15 mai 2023 à 20 h 00

Commission des finances :
16 mars 2023 à 18 h 15

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 00.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les membres,